

1. Le congrès du 28 octobre a mis l'accent sur les questions économiques - Ils ont dit...
2. Congrès - Communication - Chiffres clés - Ils ont dit...
3. Chambres de métiers - Conjoncture - Ils ont dit...
Nominations
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°146 - 15 novembre 2004

Ils ont dit...

"...Certaines mesures envisagées par le gouvernement ont fait naître bon nombre de craintes pour l'avenir de l'artisanat et du commerce de proximité, alors que nous nous attendions plutôt à une politique favorable au développement des petites entreprises. C'est au moins ce qu'un secteur économique peut espérer quand en six ans, (de 1998 à 2004), il enregistre une progression de plus de 20% du nombre de salariés qu'il emploie !..."

Extrait de l'intervention du Président de l'UPA en présence du ministre de l'Economie et des Finances.

"Je crois à la politique d'allègement des charges mais il n'est pas raisonnable que le budget de l'Etat, à ce point en déficit, finance les charges sociales pour 60% des salariés..."

Extrait de l'intervention du ministre de l'Economie et des Finances.



Le congrès du 28 octobre a mis l'accent sur les questions économiques

Le congrès du 28 octobre a été marqué par la richesse de ses débats et par des interventions dénuées de toute complaisance, qu'il s'agisse du Président de l'UPA, du ministre de l'Economie et des Finances ou du ministre délégué à l'Artisanat.

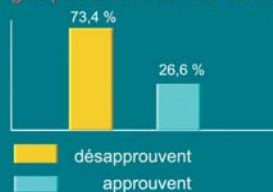
L'affiche était motivante. Le ministre de l'Economie, Nicolas Sarkozy, devait précéder au congrès de l'UPA le représentant du pôle social du gouvernement, Jean-Louis Borloo. Finalement l'actualité parlementaire avait retenu le ministre du Travail et de l'Emploi au Palais du Luxembourg pour présenter aux sénateurs le volet apprentissage de son projet de loi de cohésion sociale. Dès lors, la matinée du 28 a pris un tour très économique, avec une intervention de l'hôte de Bercy, une table-ronde destinée à débattre des différents prélèvements qui touchent les artisans et des moyens éventuels de les réformer, et enfin en intervention du ministre délégué à l'Artisanat, Christian Jacob. Manifestement surpris par la fermeté du discours du Président de l'UPA et l'ampleur des revendications du secteur en matière économique, le ministre d'Etat, Nicolas Sarkozy, n'en a pas moins répondu avec une grande liberté de ton. Plafonnement des allègements de charges, future réforme de la taxe professionnelle, hausse du prix des carburants, et surtout réglementation relative à la grande distribution, Pierre Perrin a présenté dans le détail les sujets qui



fâchent l'UPA, et le ministre de l'Economie et des Finances n'a pas manqué de répondre point par point à ces interpellations. La table-ronde qui a suivi a été l'occasion d'échanges particulièrement constructifs mettant en évidence les options qui permettraient de réduire globalement les prélèvements qui pèsent sur les entreprises artisanales, qu'il s'agisse de charges patronales, de taxe professionnelle, ou de TVA. En présence du ministre délégué à l'Artisanat, le Président de l'UPA s'est notamment félicité de la prise en compte, dans l'avant projet de loi "Entreprises" préparé par Christian Jacob, des principales demandes formulées par les représentants du secteur. Enfin, le débat de l'après-midi, ponctué de questions franches et directes, a mis en lumière le sens du syndicalisme artisanal et les motivations de l'UPA.

Chiffres clés

Opinion des artisans concernant le plafonnement à 1,6 SMIC au lieu de 1,7 SMIC des allègements de charges patronales sur les salaires



désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

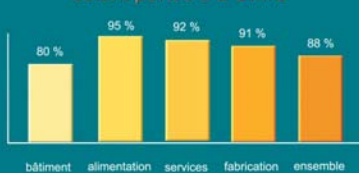
désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

désapprouvent
approuvent

Artisans souhaitant que ces allègements de charges patronales soient portés à 2 SMIC



bâtiment alimentation services fabrication ensemble

Ils ont dit...

“L'expérience ... qui a permis à l'artisanat du bâtiment d'embaucher 56.000 personnes et à l'Etat de percevoir deux tiers de la recette fiscale tout en affichant une baisse de TVA de 14 %, est une réussite... Cette expérimentation doit être pérennisée ; il faut se battre pour qu'elle soit étendue à l'ensemble de nos professions.”
Intervention de Pierre Perez, Vice-Président de l'UPA.

“L'UPA est attachée à la baisse des charges. Le fait de passer à 2 SMIC (plafond des allègements de charges) serait particulièrement intéressant pour nous car cela permettrait de mieux rémunérer nos salariés et de valoriser nos entreprises”

Intervention de Gabriel Paillason, Vice-Président de l'UPA.

“Nous sommes en contact direct avec les consommateurs et je peux vous affirmer que l'augmentation de TVA est extrêmement difficile à faire comprendre... La seule solution possible est l'élargissement de l'assiette afin que les charges ne pèsent plus seulement sur les heures de travail...”
Intervention de Jean Lardin, Vice-Président de l'UPA.

Réformer les prélèvements pour réduire le coût du travail

Qu'il s'agisse du projet de budget pour 2005 plafonnant les allègements de charges à 1,6 SMIC, des travaux de la commission Fouquet visant à réformer la taxe professionnelle, ou des décisions européennes à venir en matière de taux de TVA, on ne pouvait trouver sujets plus en lien avec l'actualité que celui de la table-ronde du congrès du 28 octobre qui peut être résumé dans ce titre : “réformer les prélèvements pour réduire le coût du travail”. De fait, la réduction du coût du travail a toujours figuré parmi les priorités de l'UPA. Pour engager le débat, une série de chiffres présentés par l'Institut I+C a confirmé une réelle adéquation entre l'opinion des artisans et les revendications portées par l'UPA (voir tableaux ci-contre). De toute évidence, la baisse des cotisations

sociales patronales demeure la priorité des artisans et l'UPA est totalement dans son rôle lorsqu'elle réclame une réforme de l'assiette de ces cotisations. Pour sa part, Jean Arthuis, ancien ministre de l'Economie et président de la commission des Finances, n'a pas manqué de défendre sa théorie tendant à réduire, voire à supprimer les charges patronales, et à faire financer notre protection sociale par l'impôt sur la consommation, à savoir la TVA. Le principe qui consiste notamment à faire peser sur les produits importés une partie de nos coûts sociaux, fait d'ailleurs actuellement l'objet d'un débat national relayé par les sénateurs ; il n'a pas pour autant recueilli l'assentiment des autres participants à la table-ronde (voir colonne ci-contre). Pour ce qui est du niveau de TVA à appliquer, les représentants de l'UPA ont bien veillé à s'appuyer sur l'expérience du bâtiment pour prôner l'application d'un taux réduit à l'ensemble des activités artisanales. Quant à la taxe professionnelle, chacun a pu souligner les risques d'une réforme finalement défavorable aux entreprises artisanales. Au total, l'UPA sort confortée dans ses convictions de ce riche débat.



De gauche à droite, les participants à la table-ronde : Michel Taly, ancien directeur de la législation fiscale, Pierre Perez, Vice-Président de l'UPA, Jean Arthuis, ancien ministre de l'Economie, Pierre Perrin, Président de l'UPA, Dominique Paillé, Député des Deux-Sèvres, Jean Lardin, Vice-Président de l'UPA, Jean Gaubert, Député des Côtes d'Armor, Gabriel Paillason, Vice-Président de l'UPA.

COMMUNICATION

Les rendez-vous de la Première entreprise de France

La promotion de l'artisanat ne faiblit pas en cette fin d'année. Du 2 au 28 novembre des spots TV sont diffusés sur les principales chaînes, dans le prolongement du film “le couple” qui est apparu sur les écrans en avril dernier. De même, Eric et Ramzy reprennent le micro sur les radios jeunes afin d'évoquer - à leur manière décalée - l'offre d'avenir professionnel de l'artisanat et les formations en alternance rémunérées. En outre, du 4 novembre au 17 décembre, la tournée “Artiscope” reprend la route des collèges pour offrir une vitrine

pédagogique et ludique de 60m² et ainsi sensibiliser les jeunes aux 250 métiers de l'artisanat. L'intérêt d'une telle opération a justement été confirmé par l'obtention en octobre d'un Grand Prix au Top Com Consumer 2004 dans la catégorie “Relations publiques”. Enfin, l'artisanat sera présent pour la sixième fois au Salon de l'Education du 18 au 21 novembre afin d'y accueillir les jeunes désireux de s'informer sur les métiers et sur les filières pour y accéder. Un espace de 400m² accueillant des démonstrations sera consacré à cet objectif.

PREPARATION DES ELECTIONS

L'UPA privilégie l'union dans la clarté

L'envoi à la mi-novembre du "Guide du candidat UPA" dans les UPA départementales et régionales marque une nouvelle étape dans la préparation du scrutin du 9 mars 2005. Ce document particulièrement détaillé est composé de trois grandes parties : présentation des chambres de métiers et de l'artisanat (voir page 4 nouvelle appellation), organisation générale des élections, et rôle de l'UPA dans les élections. C'est en particulier dans le cadre de cette troisième partie que l'UPA a constitué depuis l'été un groupe de travail spécifiquement dédié à cette échéance ; il est présidé par Pierre Martin, membre du Comité Directeur de l'UPA, Vice-Président de la CNAMS. Depuis, le Conseil National a pris plusieurs décisions relatives à ces élections. Ainsi, le 20 octobre il a adopté une délibération visant à demander à chaque UPA départementale de constituer une liste de candidats UPA pour les deux collèges, celui des activités et celui des organisations professionnelles. La délibération rappelle en outre, concernant le fonctionnement territorial de l'UPA que : "au niveau départemental et régional, il est

constitué des sections de l'UPA formées entre les représentations départementales et régionales des trois confédérations membres de l'UPA ; le rattachement de ces sections à l'UPA est entériné par le Conseil National qui peut également les révoquer". De fait, une procédure de labellisation a été décidée de façon à ce que les listes soient uniquement constituées de représentants des trois confédérations membres de l'UPA. Il s'agit en effet d'arriver à ces élections dans la clarté et la cohésion, et d'éviter par ailleurs d'éventuelles alliances contre nature, dont on sait qu'elles contribuent à terme à affaiblir le syndicalisme artisanal.



Parmi les sujets évoqués l'après-midi du 28 octobre : les élections aux chambres de métiers.

CONJONCTURE

Retournement de tendance confirmé

Dans un contexte général qui a vu la lente amélioration de la croissance se confirmer, l'artisanat a connu au troisième trimestre 2004 une légère accélération de la progression de son chiffre d'affaires : +3% après une augmentation limitée à 1% au deuxième trimestre. C'est ce qui ressort de l'enquête UPA - I+C relative à cette période. Cette bonne orientation de l'activité de l'artisanat provient essentiellement des bons résultats enregistrés dans le bâtiment et dans une moindre mesure dans les métiers de fabrication. C'est ainsi que le chiffre d'affaires de l'artisanat du bâtiment a augmenté de 6% par rapport au même trimestre de l'année 2003 (+1,5% en volume compte tenu des tensions inflationnistes), et que pour la première fois depuis le 1^{er}

janvier 2003, l'activité des métiers de fabrication repart à la hausse (+2%). Le même retournement de tendance peut être constaté dans l'artisanat de l'alimentation (+0,5% au troisième trimestre 2004) et dans le secteur des services. Ce dernier secteur en particulier a connu une croissance nulle après avoir subi six trimestres consécutifs de dégradation du chiffre d'affaires. Comme à l'habitude, on constate que le niveau d'activité des entreprises est fortement lié à leur taille. Ainsi, l'ensemble des entreprises artisanales employant plus de 10 salariés bénéficie d'une croissance continue depuis le quatrième trimestre 2002, tandis que les entreprises sans salarié subissent la situation exactement inverse avec huit trimestres de baisse d'activité.

Ils ont dit ...

"Le Président de fédération professionnelle et le Président de chambre de métiers que je suis, partage l'idée selon laquelle il existe une complémentarité entre nos responsabilités syndicales et celles que nous exerçons au sein des chambres de métiers... Je voudrais qu'il soit régulièrement rappelé à tous ceux qui ont des responsabilités grâce à leur parcours syndical, qu'ils doivent se souvenir d'où ils viennent".

Extrait de l'intervention de Pierre Martin, qui préside le groupe de travail UPA relatif à la préparation des élections aux chambres de métiers.

Nominations

UPA HAUTE-NORMANDIE
Gabriel Desgrouas -CAPEB-,
succède à la présidence à
Pierre Chabert -CNAMS-.

Nominations

LOI GALLAND

"La réforme de la loi Galland sur le commerce est souhaitée par certains. Cette question doit être étudiée sans à priori. Mais l'objectif de la baisse des prix ne doit pas aboutir à une guerre des prix destructrice pour les producteurs, les PME, le commerce de proximité et même la grande distribution".

Déclaration du Président de la République le 21 octobre lors d'un déplacement dans le Cantal.

"Le débat sur la loi Galland fait toujours l'actualité . Le rapport Canivet a été remis au ministre des Finances le 18 octobre... Certaines propositions de ce rapport consistent à inclure directement les marges arrières dans le prix. Ces propositions constituent en réalité une légalisation des marges arrières alors même que nous contestons ces dernières... Prenons le temps de travailler sérieusement sur un système transparent. Personne dans ce domaine ne possède la vérité révélée."

Extrait de l'intervention de Christian Jacob au congrès de l'UPA.

Chambres de métiers et de l'artisanat

L'appellation nouvelle est arrivée. Selon un décret publié au Journal officiel du 4 novembre portant diverses dispositions relatives au fonctionnement des chambres de métiers, ces dernières prennent désormais la dénomination de "chambres de métiers et de l'artisanat".

Projet de loi de cohésion sociale - acte I -

Le Sénat a achevé le 5 novembre l'examen du projet de loi de cohésion sociale qui prévoit de consacrer 12,8 milliards d'euros en cinq ans à l'emploi, au logement, à l'égalité des chances et qui définit de nouvelles règles de licenciement économique. La partie consacrée à l'emploi comporte en particulier plusieurs articles relatifs à l'apprentissage. On y retrouve toutes les dispositions destinées à adapter l'offre de formation et à améliorer les conditions de vie des apprentis. De même, le projet de loi "Borloo" met en place un crédit d'impôt apprentissage fixé à 1.600 euros par an et par apprenti, porté à 2.200 euros si l'intéressé est un jeune sans qualification ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé. Parallèlement le gouvernement a inscrit dans le projet de loi de finances pour 2005 une augmentation de 0,06 point du taux de la taxe d'apprentissage. L'Assemblée nationale devrait se pencher sur ce texte à partir du 23 novembre. Compte tenu de la procédure d'urgence, une seule lecture est prévue dans chaque assemblée.

Un nouveau siège pour la CAPEB

"Plus que jamais la CAPEB poursuit son action pour défendre, représenter et promouvoir l'artisanat et les petites entreprises du bâtiment. Pour répondre toujours plus efficacement à l'attente des professionnels, mais aussi pour accueillir tous ses partenaires et interlocuteurs dans les meilleures conditions, la CAPEB a décidé de se doter d'un instrument de travail adapté aux besoins modernes d'une organisation professionnelle. C'est pourquoi la Confédération a choisi de changer de siège social en installant la totalité de ses services (depuis le 2 novembre dernier) dans de nouveaux locaux". L'UPA qui a été prévenue en ces termes du changement d'adresse de la CAPEB, en profite pour souhaiter un bon emménagement à l'ensemble du personnel de la Confédération. Nouvelle adresse : 2 rue Béranger - 75140 Paris cedex 03.

Prix de la Dynamique artisanale

1.300 entrepreneurs ont cette année participé au Prix initié par le Groupe Banque Populaire. 250 d'entre eux ont été récompensés en régions et 10 lauréats nationaux ont été sélectionnés sur un des critères suivants : qualité de gestion de l'entreprise, performance économique, innovation, qualité des produits, reprise d'entreprise, création d'emplois, formation. Ils ont été félicités par le ministre délégué à l'Artisanat, Christian Jacob, ainsi que par les présidents de l'UPA, de l'APCM et bien sûr par le Président du Groupe Banque Populaire, Philippe Dupont.

L'UPA préside une ASSEDIC

Pour la première fois, une ASSEDIC est présidée par un représentant de l'UPA. En effet, c'est à l'occasion de la désignation des membres du Conseil d'administration de l'ASSEDIC des Alpes qui couvre les départements de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie, que Roger Ayel, représentant de l'UPA, a été nommé à la présidence.

Olympiades des métiers

Les finales nationales des 38^{èmes} Olympiades des métiers se dérouleront les 20, 21 et 22 janvier 2005 à Nantes. Les équipes issues des sélections régionales s'affronteront ainsi durant trois journées d'épreuves. Les gagnants dans chaque discipline composeront la future équipe de France en vue de la compétition mondiale qui se déroulera du 26 au 29 mai 2005 à Helsinki.

L'agenda

21 OCTOBRE

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, dans le cadre du "Contrat 2005".

28 OCTOBRE

Congrès de l'UPA.

2 NOVEMBRE

Audition du Président de l'UPA par Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat aux Personnes Handicapées.

Audition du Président et de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA, Dany Bourdeaux, par Francis Vercamer, Député, sur le projet de loi de Cohésion sociale.

3 NOVEMBRE

Remise de la Légion d'honneur à Berthe Duguey, Présidente UPA de la CAPSSA (régime de prévoyance des agents de sécurité sociale et assimilés), par le Président de l'UPA.

4 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA au séminaire du Conseil d'administration de la Mutuelle nationale des retraités de l'artisanat -MNRA- à Enghien.

9 NOVEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNOA qu'il préside.

10 NOVEMBRE

Entretien du Président de l'UPA avec Hervé Lejeune, Conseiller à l'agriculture, au commerce et à l'artisanat et Marie-Claire Carrère Gee, conseillère technique, à la Présidence de la République.

18 NOVEMBRE

Conseil National de l'UPA.

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du FNPCA.

Participation du Président de l'UPA à l'inauguration de l'espace "Artisanat. Première entreprise de France" au Salon de l'Education.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr